L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 9 AVRIL 1856.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.,
G. F. WEISSE, E. STEVEN,
H. DUVERGER, J. HARDY.

Rue de Chartres No. 49, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN 9 AVRIL.

ABONNES A LA [illegible]

Les porteurs [illegible] de remettre à recevoir des [illegible] à raison de 25 cents [illegible] numéros. Il en [illegible] nos bureaux des [illegible] personnes [illegible] pour [illegible] leur couvrant [illegible] une aussi courte [illegible] sans profit. Ils [illegible] de tout nous [illegible] et [illegible] veurs à nous [illegible] présenter. [illegible] derniers que les [illegible] abonnés à [illegible] devront payer le mon[illegible]tant de leur abonnement hebdomadaire.

LA PRESIDENCE.

On semble croire généralement que si aucun des candidats, aux prochaines élections présidentielles, n'reçoit la majorité des voix dans les collèges électoraux, la Chambre des Représentans, appelée à se prononcer, réunira ses suffrages sur le candidat républicain ou fremontier.

C'est là une opinion qui ne repose sur aucun fondement et dont il est aisé démontrer la fausseté. Elle s'est propagée à la suite de l'élection de M. Banks comme speaker de la Chambre. On s'est dit que puisque celle-ci avait désigné un républicain avec pour diriger ses délibérations, elle accorderait également son appui au candidat des républicains pour la présidence de l'Union.

Les personnes qui se sont hâtées de tirer une pareille conclusion de la nomination de M. Banks ne se sont certainement pas donné la peine de réfléchir. D'abord, M. Banks n'a pu être élu qu'après la résolution prise par les représentans de désigner leur speaker à la majorité relative. M. Banks ne pouvait pas réunir la majorité absolue des suffrages, et si même il a été élu plus tard à la majorité relative, conformément à la décision de la Chambre, c'est que les adversaires des républicains noirs se sont obstinés jusqu'à la fin à diviser leurs suffrages au lieu de les réunir sur un seul candidat.

En second lieu, lorsque l'élection du président sera déférée à la Chambre, celle-ci vote [illegible]ats et non par représentans comme [illegible]'élection d'un speaker. Or, on sait [illegible]une majorité des voix individuelles peut être obtenue dans une minorité d'Etats, car ceux-ci n'ont pas à la Chambre un nombre égal de représentans. Qu'arrivera, par exemple, que la délégation de la Louisiane comparée à celle de New-York ? Il est évident que trois des Etats les plus populeux est ensemble plus de représentans à Washington que les dix-huit autres. Le vœu par lequel le *speaker* a été désigné ne peut donc pas être considéré comme l'indice de vote que donneront la majorité de la Chambre, puisque dans [illegible]ces ne se sont pas les représentans [illegible]ment qui voteront mais les délé[illegible]frères Etats, chacune d'elles donnant [illegible]vix.

L'article [illegible] amendemens de la constitution [illegible]ent parfaitement clairs, et si on lit d'y [illegible]pour comprendre qu'il n'y a [illegible]comédie à nous [illegible] l'élection d'un [illegible]ur présidents. Cet article [illegible]ent que des candidats pour la [illegible]ent obtenu la majorité des suffrages [illegible]électoraux, les noms des [illegible]ront transmis [illegible]ent obtenu le plus de [illegible]bre, pour former la chambre des représentans, appelée à se prononcer entre eux. Mais [illegible]ur la présidence, il faut [illegible]ité de la députation de chaque Etat n'ayant qu'une voix. Pour que l'élection [illegible]t nécessaire que les deux [illegible]ent représentés, mais pour [illegible]ne majorité absolue des suffrages [illegible]ans les collèges électoraux ; les trois [illegible]ndidats — car il y a [illegible]ajeu toute probabilité au moins [illegible]ront porter devant la chambre [illegible]un d'eux soit élu il lui faut [illegible]suffrages de seize Etats, majorité [illegible]ui se compose l'Union.

Or, y a-t-il [illegible]ui votera pour le candidat [illegible]in ? Non, ces [illegible]membres de la chambre qui ont [illegible] M. Banks n'ont à aucun moment représenté plus de quatre Etats, dix-huit autres [illegible]ont pas voté. Les Etats qui ont soutenu [illegible]ublicain et le candidat [illegible]

Pour [illegible]se prononcait en faveur [illegible]ans le cas où le per[illegible]ple n'élirait pas [illegible]ident, il serait donc [illegible]observance [illegible]Etats qui ont soutenu le seul désertant [illegible]use pour passer aux [illegible]ers suffrages ce qui réduirait à quatorze le nombre de ceux qui soutiendraient le candidat ou les candidats du sud. Mais comment cet[illegible]se possible qu'il y a quinze Etats à esclaves ?

On voit que l'élévation d'un républicain [illegible]noir à la présidence de l'Union est [illegible]ment impossible. Quel que soit l'élu[illegible]rontre un parti démocratique ou [illegible]ralisé, il [illegible]ra certainement à obtenir [illegible]majorité. Il [illegible]ra à prouver.

[illegible]Depuis le 31 mai 1853, date de [illegible]vigueur de la loi votée en 1838 par [illegible]sujet des bateaux à vapeur, jusqu'au [illegible]septembre 1855, on a signalé deux cent vingt-neuf accidents, dont quarante-six ont eu lieu sur l'océan et quatre-vingt-quatre sur l'Atlantique ainsi que dans les baies adjacentes, et cent quatre-vingt-sept sur les fleuves et les lacs de l'intérieur. Ces sinistres ont coûté la vie à 666 passagers et 283 hommes, formant partie des équipages.

[illegible]— La ville de Galena, dans l'Illinois, [illegible]lar de ce mois, le théâtre d'un [illegible]Trente maisons, y compris [illegible]ont été la proie des flam[illegible]considérable.

[illegible]— Le paquebot *Tempter*, [illegible]Charleston pour Providence, a pris [illegible]2 du mois dernier et a été complète[illegible]ent détruite. L'équipage a pu se sauver.

TEXAS.—Le steamer *Perseverance* nous a apporté hier des journaux de Texas jusqu'au 2 courant. Rien de nouveau.

Nous appelons l'attention de ceux que cela peut concerner sur une vente à l'encan par Wright d'une habitation et nombreux esclaves à dix milles environ de notre ville. Voir l'annonce dans nos colonnes d'aujourd'hui.

Cours complet de littérature pour [illegible] de Lamartine.

Les journaux ont annoncé dernièrement l'apparition d'un nouveau recueil mensuel [illegible]engagement à la plume de notre illustre [illegible]. M. de Lamartine. Le titre de la *Revue [illegible]de littérature*, l'auteur des *Méditations* poétiques donne bien par un mot explicatif [illegible]orte pour son titre : *Cours familier*. [illegible]mais. Nous ne doutons pas que le tolchant appel fait au public par M. de Lamartine lui-même n'éveille pour ses échos [illegible]ques. Le [illegible]ment a paru mercredi dernier de [illegible]ro de mars. Nous ne pouvons pas en [illegible]ire aujourd'hui les [illegible]ompagnées de vieilles [illegible]ons, mais nous [illegible]ons en parler à [illegible]ne prochain. Pour [illegible]ons nous bornons à dire que les [illegible]ons de M. de Lamartine sont [illegible]ment intéressantes. Après [illegible]ur, M. de Lamartine a [illegible]ne sur Mercredi [illegible]ment de la littérature [illegible]ques. Il [illegible]ra ensuite [illegible]ur Corneille, [illegible]ur Racine, [illegible]ur Molière, [illegible]ur Bossuet, [illegible]ur Fénelon, [illegible]ur Voltaire, [illegible]ur Rousseau, [illegible]ur Bernardin de Saint-Pierre, [illegible]ur Chateaubriand, [illegible]ur Delille, [illegible]ur Casimir Delavigne, [illegible]ur Béranger, [illegible]ur Victor Hugo, [illegible]ur Alfred de Vigny, [illegible]ur Alfred de Musset, [illegible]ur Lamennais, [illegible]ur Michelet, [illegible]ur Augustin Thierry, [illegible]ur Mignet, [illegible]ur Guizot, [illegible]ur Thiers, [illegible]ur Cousin, [illegible]ur Villemain, [illegible]ur Nisard, [illegible]ur Sainte-Beuve, [illegible]ur Scribe, [illegible]ur Eugène Sue, [illegible]ur Alexandre Dumas, [illegible]ur George Sand, [illegible]ur Mme. Ancelot, [illegible]ur Mme. Desbordes-Valmore, [illegible]ur Mme. Emile de Girardin, [illegible]ur Mme. Ségur, [illegible]ur Mme. Reybaud, [illegible]ur Mme. Gay, [illegible]ur Mme. Tastu, [illegible]ur Mme. Sand, [illegible]ur Mme. Dudevant, [illegible]ur Mme. Louise Colet, [illegible]ur Mme. Ackermann, [illegible]ur Mme. Valmore, [illegible]ur Mme. Anais Ségalas, [illegible]ur Mme. Amable Tastu, [illegible]ur Mme. Delphine Gay